



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
06.07.2006

Date de la convocation des conseillers:
06.07.2006

point de l'ordre du jour :
11

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 14 juillet 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Tonnar, échevins,
Maroldt, Hoffmann, Snel, Hannen, Roller, Huss, Knaff, Hildgen,
Codello, Wohlfarth, Zwally, Weidig, Becker, conseillers,
Clement, secrétaire communal

Absents : Braz, Spautz, échevins, Jaerling, conseiller

Le Conseil Communal;

Objet: Convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la commune de Schifflange concernant la Station d'Epuraton

Vu la convention du 5 juillet 2006 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la commune de Schifflange concernant la Station d'Epuraton (STEP) ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

la convention précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la commune de Schifflange.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 27/07/2006
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

COMMISSARIAT DE DISTRICT
24 JUIL. 2007
Luxembourg

Suivent les signatures

Le bourgmestre,

N° 57/07/CAC

Service : **Secrétariat**
ESCH Esch/Alzette, le
26 JUIL. 2007

Vu et approuvé

Luxembourg, le 17. 7. 2007

Pour le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,
Le Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe,